

Les indispensables !

Le meilleur des infos de la CGT Enseignement privé en Normandie

2022 - les dates à retenir :

La CCMA, commission du rectorat qui se prononce sur de nombreux éléments de la carrière des enseignant-es, va se tenir selon le calendrier suivant en Normandie. **La CGT sera présente** pour porter les dossier lors de chaque réunion :

- **09 mars** : Congés formation - Accès à la Chaire supérieure
- **16 mai** : Accès à la Hors-Classe - Classe Exceptionnelle des agrégés - Avancement accéléré 6^{ème} et 8^{ème} éch.
- **08 juin, 07 juillet, 25 août** : mouvement de l'emploi

Un colibri, c'est tout petit !

Colibri, c'est le nom choisi par le ministère pour l'application qui permet de se faire rembourser une partie de sa mutuelle. Et évidemment, **l'obole est bien maigre**, puisque chaque enseignant-e n'aura droit, pour le moment, qu'à un remboursement **partiel de 15 euros** mensuels. Mieux que rien dirons-nous. Mais bien loin de la revalorisation attendu pour les profs, et très faible compte tenu du coût des mutuelles. A titre de comparaison, rappelons que les établissements privés, pour les personnels OGE, sont tenus de contribuer à hauteur de 20 euros par mois. Et que c'est déjà faible... Pour celles et ceux qui n'ont pas encore fait la démarche en ligne (obligatoire pour bénéficier des 15 euros, RDV sur :

<https://portail.colibris.education.gouv.fr/>

Forfait « mobilité » - vous êtes en retard ?

Suite au décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au forfait **mobilités durables**, le rectorat de Normandie a mis a disposition des collègues un formulaire à retourner avant le 31 décembre. Mais dans la mesure où ce document devait indiquer les trajets effectués jusqu'à fin décembre 2021, nous considérons que si vous êtes en retard pour le retourner à l'administration, celle-ci doit faire preuve de clémence et accepter de le traiter. Pour rappel, ce « forfait mobilité » permet de bénéficier d'un **remboursement de 200 euros** pour les collègues qui utilisent **le vélo ou le co-voiturage** pour se rendre à leur travail. C'est une bonne chose.



Beaucoup de monde à CAEN le jeudi 13 janvier dernier pour marquer l'exaspération du monde de l'éducation face à l'attitude du ministre Blanquer, mais aussi, et surtout, face à la lassitude des collègues et le manque de reconnaissance, notamment financière, de nos métiers

Manger mieux dans nos établissements, c'est possible !

Quelle bonne idée dans cet établissement de l'Orne : confiée à différentes entreprises extérieures depuis plusieurs années (Scolarest, Compass...), la gestion de la restauration est à nouveau gérée en autonomie par l'établissement. Bilan, c'est moins cher, meilleur, et le chef peut utiliser essentiellement des produits locaux pour préparer une cuisine de qualité pour les élèves et les personnels. Bravo. Pourvu que cette expérience fasse des petits...

ISS - à vérifier !

Rien à voir avec la station spatiale internationale : il est nécessaire de vérifier que vous percevez bien votre « Indemnité de Sujétion Spéciale » si vous enseignez au moins 6h en classes de 1ère ou Terminale Professionnelle (CAP ou Bac Pro). D'un montant de 33,33 euros par mois, cette indemnité représente une prime annuelle de 400 euros.



Les circulaires sont arrivées...

Plusieurs circulaires arrivent chaque début d'année afin que les enseignant·es puissent compléter leurs dossier correspondant à des moments particuliers de leur carrière. Attention, des dates sont à respecter :

- demande de **disponibilité** pour la rentrée 2022 : à compléter pour le **28 janvier**,
- **Congé parental** : au moins 2 mois avant le début du congé,
- Demande de **temps partiel** pour la rentrée 2022 : dossier à compléter pour le **9 mars** (y compris dans le cadre d'une demande de retraite progressive.
- Demande d'allègement de service : avant **fin février**
- Demande d'aménagement d'emploi du temps : avant **fin mai**

Pour toutes ces démarches, les équipes de la CGT Enseignement privé en Normandie peuvent assister les collègues syndiqué·es et vous transmettre par mail les circulaires complètes.

Devinette dans le 1er degré

Quelle est la meilleure manière de **retrouver ses collègues**, tous cycles confondus et de créer du lien alors que nous étouffons sous les différents protocoles ? Petit indice : Ce n'est pas lors d'une concertation en visio... Réponse : lors d'une journée de grève et de manifestation...

Certain.es enseignant.es étaient ravi.es de se retrouver à CAEN ou ROUEN et de **discuter de vive voix**, en présentiel, dans une **ambiance plus sereine** qu'au sein des écoles, malgré les nombreux motifs de revendications.

Bref, l'action syndicale, c'est aussi **la force du collectif**.

La rémunération par les Heures Sup' : un leurre...

En 2021, ce sont plus de **7200 Heures Supplémentaires Années (HSA)** qui ont été distribuées **en Normandie**. Et on ne parle bien que des heures années, qui correspondent à un besoin d'enseignement face aux élèves, afin de répondre aux référentiels. Nous n'évoquons pas ici les HSE « Heures supplémentaires effectives », réalisées ponctuellement pour remplacer un collègue absent ou pour les options, par exemple.

Pour la CGT, ces 7200 HSA correspondent à **l'équivalent de 400 postes** qui pourraient être créés dans l'académie de Normandie !

Le gouvernement refuse d'augmenter la valeur du point d'indice. Il gèle en conséquence nos salaires et tend ainsi, par les heures sup, à individualiser **les rémunérations**, et à mettre les personnels en concurrence tout en augmentant la charge de travail. Rappelons en outre que dès le milieu de carrière, **la deuxième HSA est moins rémunérée qu'une heure de cours « classique »**. Alors on sait bien que si les collègues font des heures sup', ce n'est pas pour l'amour du métier, mais bien pour augmenter une rémunération trop faible. Avec la CGT, c'est de ce côté-là qu'il faut gagner une amélioration de nos situations...

Préau – il faut payez pour voir !

L'association PRÉAU, créée suite au Grenelle de l'Éducation pour améliorer la situation des personnels propose vraiment des avantages ridicules compte tenu de la puissance que pourrait offrir un groupement de plus de 1 million d'agents. Rien de plus intéressant que dans n'importe quel comité de petite entreprise. Surtout, il faut payer 10€ avant de voir les avantages proposés. Bref, ce programme est un futur bide annoncé...

Contactez l'équipe de la CGT Enseignement privé en Normandie :

1^{er} degré : Marie BERAUD
06.15.92.19.41

Emploi : Stéphane CILLIERRE
06.50.01.57.98

Retraite : Laurent GOURIOU
06.34.45.25.80

2nd degré : Serge VALLET
06.06.48.61.85

Formation : Rachid LAHLOU
06.24.57.46.15

**Santé -
Prévoyance :** Marie-Edith ANDRE
06.77.54.48.57

Personnels OGEC : Xavier THOMASSIN
06.46.56.71.47

... et tou·tes les autres !

Rejoignez l'aventure !

- Je souhaite vous contacter...** envoyez-moi les documents d'adhésion et les informations sur la cotisation (1% du salaire net, dont les 2/3 sont remboursés par les impôts).

Nom :

Prénom :

Adresse Mail :

Téléphone :

à retourner à l'adresse ci-contre ou par mail !

CGT Enseignement privé

8 rue du Colonel Rémy
14000 Caen

Une seule adresse électronique :
normandie@cgt-ep.org